

Depuis plus de 50 ans,
le CSF permet
aux fonctionnaires
d'acquérir leur logement.



Serez-vous
le prochain ?

CONTACTEZ NOUS
DÈS MAINTENANT :

Numéro Azur

0 810 06 5000

Coût d'un appel local depuis un poste fixe

www.csf.fr

CONTACTEZ NOUS
DÈS MAINTENANT :

Numéro Azur

0 810 06 5000

Coût d'un appel local depuis un poste fixe

www.csf.fr

CRÉSERFI - Établissement financier du CSF (S.A. au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.oriass.fr) - Siège social : 9, rue du Fbg Poissonnière - 75009 Paris) et ses partenaires prêteurs vous proposent les prêts immobiliers.

Les propositions de crédit sont réservées aux adhérents du CSF. Elles restent sous réserve d'acceptation de CRÉSERFI et de ses partenaires prêteurs, après étude de leur situation financière.

Pour les prêts immobiliers, les partenaires prêteurs de CRÉSERFI sont : **Crédit Foncier de France** (S.A. au capital de 1 331 400 718,80 € - RCS 542 029 848 - N° d'inscription à l'ORIAS : 07 023 327 (www.oriass.fr) - Siège social : 19, rue des Capucines 75001 Paris. **Caisse Fédérale du Crédit Mutuel - CFCMCEE** (Société coopérative à forme de S.A. au capital de 1 974 211 680 €, RCS Strasbourg B 688 505 354) - Siège Social : 34, rue du Wacken - 67000 Strasbourg. **LCL** (SA au capital de 1 847 860 375 € représenté par 356 507 037 actions entièrement libérées - RCS B 954 509 741 RCS Lyon - Siren : 954 509 741) - Siège social : 18, rue de la République 69000 Lyon ; Siège central : 19, boulevard des Italiens 75002 Paris. **Crédit du Nord** (SA capital de 890 263 248 € - RCS Lille 456 504 851) - Siège social : 28, place Rihour - 59800 Lille ; Siège central : 59, boulevard Haussmann 75008 Paris.

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

Le savez-vous ? L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

* Le CSF propose 1000 Aides Immo pour toute demande de prêt immobilier obtenue par Crésérifi et signée par l'adhérent. L'Aide Immo est un Prêt Personnel, à taux préférentiel, proposé par Crésérifi et bonifié par l'association CSF. Il est réservé aux adhérents du CSF après étude de leur situation financière. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation.

Offre soumise à conditions dans la limite de 1000 Aides Immo instruites entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2014.

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

** Offre sous réserve du paiement de la première cotisation Assurance Perte d'Emploi et après réception du dossier de demande de remboursement Assurance Perte d'Emploi complétée avec votre conseiller. Le contrat d'Assurance Perte d'Emploi n° V.1054 0001 est un contrat groupe souscrit par le Crédit Social des Fonctionnaires, auprès de **SwissLife Prévoyance et Santé**, Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - S.A. au capital de 169 036 086,38 € - 341 785 632 RCS Nanterre - Entreprise régie par le Code des assurances, distribué par CRÉSERFI, établissement financier du CSF et géré par SPB, Société Anonyme de courtage d'assurance à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 000 000 Euros - Siège social : 71 quai Colbert 76600 Le Havre - 305 109 779 RCS Le Havre - N° ORIAS 07 002 642.

Le contrat CSF Assurance Emprunteurs n° V. 9764 0001 est distribué par CRÉSERFI, établissement financier du CSF et géré par CSF-Assurances, SARL de courtage d'assurances du CSF, au capital de 450 000 € - Siège social : 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - RCS Paris B 322 950 148 - N° ORIAS 07 008 834 (www.oriass.fr). Le contrat CSF Assurance Emprunteurs n° V. 9764 0001 est un contrat groupe souscrit par le **Crédit Social des Fonctionnaires, auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine**, S.A. au capital de 169 036 086,38 € - Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632 - Entreprise régie par le Code des assurances.

Offre soumise à conditions, à disposition auprès d'un conseiller.

Les formules d'épargne, de prévoyance et d'immobilier localif sont distribuées par **PROGRÉTIS**, SARL de courtage d'assurances au capital de 5 000 000 € - R.C.S. : 509 364 972 Paris - N° ORIAS 09 050 053 (www.oriass.fr). Siège social : 9, rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris. Conseil en investissements financiers : Adhésion à l'ANACOFICIF et enregistrement au fichier des CIF sous le N° E001730. Transactions immobilières : Carte N° T12994, Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière - Police n° 780047-003.

Le **Crédit Social des Fonctionnaires** est une association loi 1901, siège social : 9, rue du Faubourg Poissonnière - 75313 Paris cedex 09. Association aux côtés des fonctionnaires et assimilés, le CSF sélectionne au mieux de leur intérêt des solutions et des services en vue d'améliorer leur qualité de vie.

Pour adhérer au Crédit Social des Fonctionnaires, il vous suffit d'acquiescer une fois pour toutes à un droit d'entrée de 11 € par personne. Devenez cotisant et profitez de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, pour seulement 24 € par an et par foyer.

Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale que vous pouvez faire valoir sans frais à tout moment auprès du CSF Service Gestion, 9, rue du Faubourg Poissonnière, 75313 Paris Cedex 9.



CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

Association
Services aux adhérents

CRÉSERFI

Établissement financier du CSF
Caution / Crédits

CSF ASSURANCES

Sté de courtage d'assurance du CSF
Assurance des personnes et des prêts

PROGRÉTIS

Sté de Conseil en Gestion de Patrimoine
Épargne / Placements / Prévoyance



CRÉDIT SOCIAL
DES FONCTIONNAIRES

Du 1^{er} mars au 30 avril 2014

LE CSF DÉBLOQUE
1000
AIDES IMMO*



Donnez de **L'AIR**
à votre projet Immo

Pour un Prêt personnel d'un montant de 3 000 € sur 72 mois, vous remboursez 72 mensualités de 42,95 € hors assurance facultative. Le Montant total dû est de 3 138,40 € dont 46 € de frais d'accession⁽¹⁾. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 1,53 %. Taux débiteur fixe de 1 %. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 1,80 € et s'ajoute aux mensualités ci-dessus.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement
avant de vous engager.**

(1) Les frais d'accession intègrent, le cas échéant, le droit d'entrée (11 €) et les frais de cotisation (24 €) soit 35 € pour un seul emprunteur, 46 € pour 2 emprunteurs.

**En 2014, donnez du souffle
à votre projet Immobilier ...**

1000
AIDES IMMO*
DÉBLOQUÉES
Du 1^{er} mars
au 30 avril 2014



**Profitez sans plus attendre d'un
prêt personnel bonifié par l'association
CSF de 3 000 € au taux maximum
de 1,53 % TAEG fixe pour ...**

- Financer tout ou partie de vos frais de garantie, de vos frais d'agence ou de vos frais de notaire...
- Anticiper vos frais d'emménagement, réaliser de petits travaux,...

* Le CSF propose 1000 Aides Immo pour toute demande de prêt immobilier obtenue par Créserfi et signée par l'adhérent. L'Aide Immo est un Prêt Personnel, à taux préférentiel, proposé par Créserfi et bonifié par l'association CSF. Il est réservé aux adhérents du CSF après étude de leur situation financière. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation.

**... et profitez des meilleures
solutions proposées
par CRÉSERFI**

- ▶ La recherche du taux le plus performant
- ▶ Un prêt avec ou sans apport
- ▶ Des durées allant jusqu'à 30 ans
- ▶ Un accompagnement de A à Z

Notre
PLUS
pour Vous

**Profitez de prêts
aidés !**

Après l'étude de votre situation familiale et professionnelle, nous déterminons les aides auxquelles vous pouvez prétendre.



Scannez



ou rendez-vous
directement
sur www.csf.fr

**Un projet bien assuré
en toute circonstance ...**

Avec CSF Assurances Emprunteurs, vous bénéficiez d'une couverture complète et adaptée. Reconnue et récompensée, elle est totalement dédiée aux fonctionnaires, notamment ceux qui exercent un métier à risques.

**... et en cas de perte
d'emploi**

Votre conjoint(e) n'est pas agent de service public ? En cas de perte de son emploi, l'Assurance Perte d'Emploi (APE) l'indemnise d'un montant préalablement choisi. Pour être éligible à l'APE, il suffit que votre conjoint(e) ait moins de 55 ans et travaille en CDI.

Renseignez-vous
auprès
de votre
conseiller.

**PROFITEZ DE
6 MOIS
OFFERTS**
sur votre assurance
perte d'emploi**

CONTACTEZ NOUS
DÈS MAINTENANT :

Numéro Azur
0 810 06 5000
Coût d'un appel local depuis un poste fixe